

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1416

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

Ventes et cessions

419 056 502 RCS Castres.

CONINAUD.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 5777.82 EUR.

Adresse : Zone Industrielle de la Chartreuse 5 rue Charles Coulomb, 81100 Castres.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion RUBAN BLEU MOBILITE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 euros Siège social : 68 Avenue de Toulouse 12000 RODEZ 753 260 058 RCS RODEZ ET CONINAUD Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 777,82 euros Siège social : ZI de la Chartreuse, 5 rue Charles Coulomb 81100 CASTRES 419 056 502 RCS CASTRES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RODEZ du 16 mai 2019, La société CONINAUD, société par actions simplifiée au capital de 5 777,82 euros, dont le siège social est ZI de la Chartreuse, 5 rue Charles Coulomb 81100 CASTRES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 419 056 502, et la société RUBAN BLEU MOBILITE, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 68 Avenue de Toulouse 12000 RODEZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 260 058, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CONINAUD par la société RUBAN BLEU MOBILITE. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de RUBAN BLEU MOBILITE et de CONINAUD clôturés au 31 décembre 2018. La société CONINAUD ferait apport à la société RUBAN BLEU MOBILITE de la totalité de son actif, soit 2 322 613 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 844 270 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 478 343 euros. La société RUBAN BLEU MOBILITE détenant la totalité des 379 actions composant le capital social de la société CONINAUD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par CONINAUD depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par RUBAN BLEU MOBILITE. La société CONINAUD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 28 juin 2019. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du

Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux copies certifiées conformes du projet de fusion ont été déposées : - Au greffe du tribunal de commerce de Rodez en date du 16 mai 2019 pour RUBAN BLEU MOBILITE. - Au greffe du tribunal de commerce de Castres en date du 17 mai 2019 pour CONINAUD. Pour avis La Présidente.

